

Chanoine Brugière

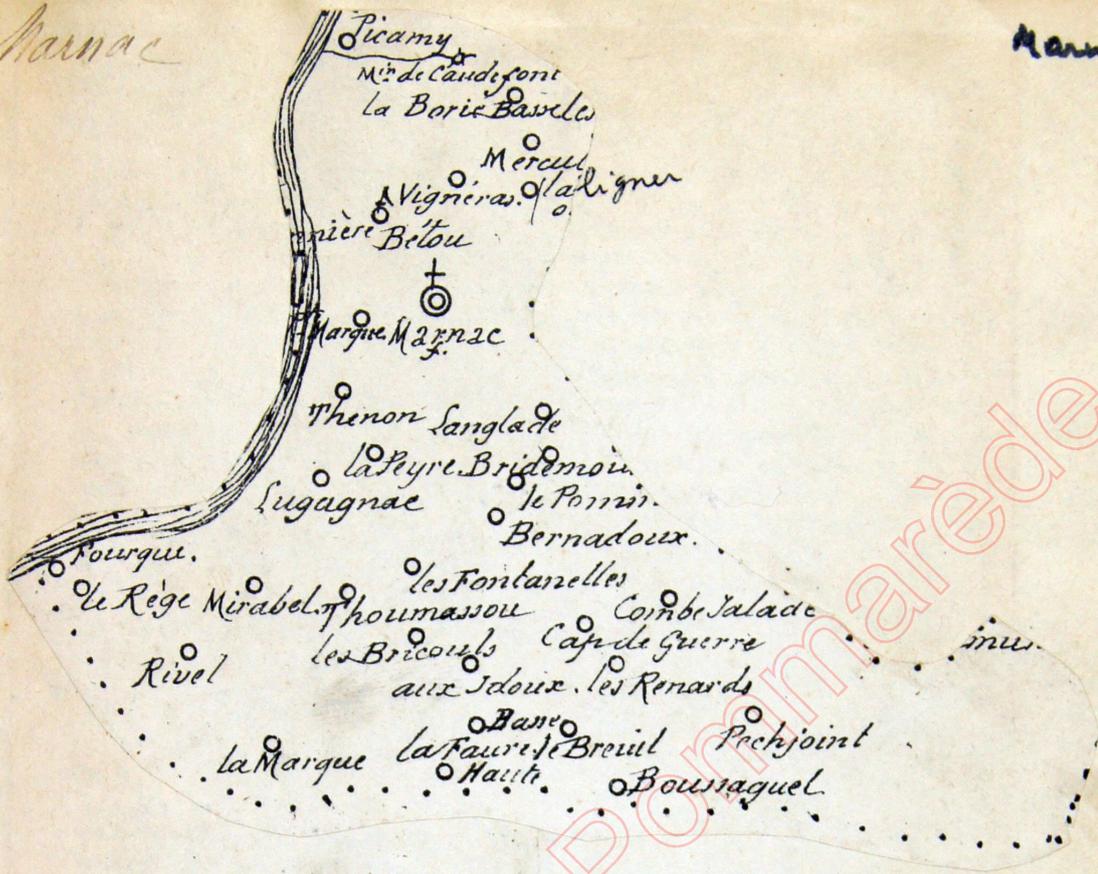
Marnac



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Marnac

Marnac



66. le bourg . 7m.	Condot .	4	M ^{re} de Caudesfont . 74.1
la ligne . 73NE	la Faurie . H ^{re} 350	35.	Pechjoint . 35E . 3
Bernadoux . 114S. 1	les Fontanelles . 95.	3	la Peyre . 150. 3.
Bétou . 73NO. 4	Fourque . 350.	3	Picamy . 74D. 2
Bousnaguel . 35E. 3	aux Idoux . 25.	1	la ligne . 7m.
Borie Basse . 14NE	la Snglade . 15E.	1	le Pommier . 174S. 1
Breuil . 35. 4	la ligne .	2	le Rège . 350. 5
les Bricouls . 74S. 2	Sugagnac . 1720.	2	les Renards . 274SE. 1
Bridemougue . 15E	la Marque . 350.	2	Rivel . 350. 3
Cape de Guerre . 74S. 3	M ^{re} Marque . 740S.	1	Thenon . 15E.
Combr Salade . 74SE. 3	Mercutot . 74NE. 3.	3	Thoumassou . 274S. 5
Caudesfont . 174NE	Mirabel . 250.	2	Vignères . 1N. 3

Marnac
 Sacos le Sava Jean. 1828
 Lesvignes Jean B. 1831
 Lesvignes J. B. 1840
 de Bétou . . . 1842
 Lavergne . . . 1848
 Lesvignes . . . 1849
 Teulieres . . . 1861
 Huard . . . 1866
 Huard . . . 1874
 Manières Jean René. 1884

Marnac 480 habitants; 8 feux au bourg; 250 hauges dont 90 h.; 792 hectares; 60^m 22^m altitude; à 6^k de St Cyrien; 25^k de Sarlat; 60^k de Périgueux.

Revenus de la Commune en 1884: 32,74 x 18.

Revenus de la fabrique en 1881: 286^{fr} (ord. 256^{fr})

Revenus du Bureau de Bienfaisance en 1884: 109^{fr}

Sol: Dolite supérieure. Alluvions.

Étymologie. Le nom de cette commune lui vient d'une sorte de pierre mêlée d'argile appelée marne qu'on y trouve avec abondance.

Cette commune est arrosée à l'ouest par la Dordogne, et au nord par un petit ruisseau appelé Caudefont. Elle est presque tout entière située sur des coteaux et des gorges, une petite partie est dans la plaine. Il y a deux fontaines remarquables: 1^o celle de Caudefont ainsi appelée à cause de sa température élevée, conservant toujours son même degré de chaleur. L'eau qui jaillit toujours avec une grande abondance forme un étang d'environ 20 ares et vase jeter dans la Dordogne après un cours de 400 mètres. Cette eau quoique très limpide dépose une matière jaunâtre que l'on croit être du soufre; elle fait aller un moulin.

2^o l'autre fontaine est celle de Bellefont qui domine le jardin du presbytère. Cette eau est délicieuse et ne tarit jamais. Elle se rend dans un lavoir qui a fait construire la commune et de là est ainsi répartie d'après une loi municipale: 3 jours pour le château de Bétou et ses métayers, un jour pour le curé, un jour pour le bourg et un jour pour le nommé Payraud dont le terrain est au-dessous du niveau de la fontaine. Ses religieuses de Marnac avaient anciennement utilisé cette eau pour un étang; après la révolution il a été comblé. - Le sol est marneux, sablonneux, pierrieux pour la plus grande partie; une faible partie est de bonne nature. Ses produits principaux sont: le froment, le maïs, les châtaignes, les pommes de terre, des fruits divers, des truffes, des fourrages etc; on engrasse des bœufs.

Aux environs de l'église on a découvert quelques tombeaux en pierre rousse et molle. - Un autre site remarquable nous devons mentionner le pic de Souille d'où, en beau temps, l'on découvre très bien le Cantal, le Puy-de-Dôme et les chaînes de montagnes de l'Auvergne.

Origines. « Marnacum » 1365 (Sup. 88. Chatell.); voir aussi plus bas.

Titulaire et Patron: St Sulpice, évêque de Bourges (sa translation) 27 août. « Prieuré de St Sulpice de Marnac... » 1467 (voir plus loin).

Le registre paroissial de Marnac, année 1677,

commence par ces mots: « Livre des baptêmes, mariages et mortuaires pour servir à la paroisse de St Sulpice de Marnac... » (Archiv. de la Dord.). Dans cette paroisse on fête St Antoine. Dans le pouillé du XIII^e s., archiprêtre du Bugue (Albucy) on lit: « Eccl. de St Simeon de Marniac » Collateur l'Evêque.

§ L'église de Marnac, est remarquable par sa belle situation, son élégante architecture et l'élévation de son clocher. Elle a 21^m de long sur 8 de large et 8 du niveau du sol à la voûte. Son style est ogival, du XIV^e s., sa forme est celle d'une croix latine d'une régularité parfaite. Toutes les voûtes sont en pierre, à nervures reticulées et irréprochables; il y a 7 fenêtres. Nous

devons dire néanmoins que le cartilage avec lequel l'église est construite est extrêmement poreux ce qui donne au monument une humidité qu'il est difficile de combattre. — 3 portes. Il y a deux chapelles: celle de gauche est dédiée à la Vierge, celle de droite à St Antoine.

Tableaux: Jésus en croix; la St^e Famille.

Statues: la Vierge; St Antoine.

Merisier à gauche, humide.

2 cloches: 600 l.; 200 l. L'une d'elles de 1704.

Cimetière à 6 mètres. — Pas de casuel de blé. Presbytère contigu, 5 pièces avec dépendances; jardin suffisant et une vigne.

L'ancien presbytère fut vendu nationalement le 28 prairial an IV (bâtiments, jardin, vigne etc) à Jean Paskal Picon Sr du département, pour 1440* (Archiv. de la Dord. R. 26. N° 160; p. 530 N° 143.) — (Archiv. de la Dord. série 0.) Marnac. 31 janvier 1845. acte retenu Duchesnard notaire, portant vente par le Sr Lesvignes médecin d'une maison et ses dépendances pour l'établissement d'une école moyennant la somme de 1800 fr.

École 3 mendiants. Mission fondée par M. Sorblancheds curé de Grives. un cabaret; un café.

curés de Marnac.

Mauray. 1653. 71. J. Paul Picon. 1805. Cambournac. 48.

Guilbert. 1873. 75. J. Picon. 1785. ... Savergne. 79. 89.

Pellegruy. 167. 170. Espeisse. 1845. 74

Mage. 1752. 85. Mommont 1876.

Il y eut anciennement à Marnac un prieuré de femmes dépendant de l'abbaye du Bugue. En 1357, Raïmonde Radulphie, 6^e abbesse du Bugue, nomma une de ses religieuses au prieuré de Marnac.

Le 23 mai 1467, Joanne Bertin, abbesse du Bugue, nomma au prieuré de St Sulpice de Marnac Marguerite Bertin, sa nièce, qui lui succéda en 1476 comme abbesse du Bugue. On voit encore à Marnac, un peu en dessous du bourg des murs fort bien construits, qui faisaient partie du monastère.

5. La pouille de 1648 mentionne, aux bénéfices de l'Evêché de Sarlat la chapelle de Pages fondée à Marnac, tenue par le curé du dit lieu.

6. Betoü était un ancien repaire noble (mans de Betoü 1459). Ce château a deux tourelles; il y a été construit une chapelle depuis quelques années. Ce manoir était une dépendance des seigneurs de Berbiguères. Bienfaiteurs de la paroisse: familles La-peyssière, Sasfille, Caval, Vernee Villatte. Caisade de 4 mètres.

Le 26 août 1826, une trombe d'eau en bouillant versant le terrain qui se trouve autour de l'église fit découvrir un certain nombre de squelettes, en dehors du cimetière.

Bêlo de la souveraineté du Peuple (Archiv. de la Dord. S 935)

Commune de Marnac, Canton de St-Cyprien.

Département de la Dordogne. Pisey. verbal de la fête de la Souveraineté du peuple célébrée le 30 ventose an XI de la République.

Aujourd'hui trente ventose an six en exécution de la loi du 13 pluviôse dernier et de l'arrêté du Directoire du 28 du même portant que la fête de la souveraineté du peuple sera célébrée dans les communes de la République, en vertu de l'art. 3 dudit arrêté, l'agent

Municipal de Marnac a choisi pour représenter le peuple dans la cérémonie, les citoyens Crayssensac, Lafille, Boisse, Passerieu, Margimet, Jeanot, Nicolas, Biaq, une enceinte ayant été formée dans la place publique de la commune, un autel de la patrie a été élevé sous l'arbre de la liberté, il a été entouré de verdure et surmonté du drapeau tricolore, le livre de la constitution placé sur ledit autel; à neuf heures du matin du jour dit les vieillards susnommés se sont réunis à la maison commune avec Passerieu, Crayssensac, Serre, Crayssensat, jeunes gens de la commune choisis par les vieillards, l'agent m. et l'adjoint et le peuple; de là tous se sont rendus au lieu fixé pour la cérémonie. Les vieillards marchaient les premiers portant à la main une baguette blanche, venoient ensuite les jeunes gens portant chacun un écriteau où l'on lisait sur le premier l'art. 17 des droits de l'homme et du citoyen; sur le second l'art. 2 du code constitutionnel, sur le 3^e l'art. 19 des droits de l'homme et du citoyen, sur le 4^e l'article 376 de la Constitution, après eux marchoient l'agent et l'adjoint municipal ornés de leur costume, et ensuite le peuple. Le cortège arrive dans l'enceinte les jeunes gens ont planté des deux côtés de l'autel leurs écriteaux, les vieillards se sont rangés en

de mi-cercle devant lui, après eux les off. municipaux. La cérémonie a commencé par des hymnes patriotiques, les vieillards se sont réunis au milieu de l'enceinte, et réunissant leurs baguettes ils en ont formé un faisceau qu'ils ont lié avec un ruban tricolore, François Boisse l'un des vieillards est monté sur les degrés de l'autel de la patrie et a adressé aux magistrats les phrases portées dans ledit arrêté, et l'agent m. a répondu par celles portées audit et aussitôt après, il a fait lecture des proclamations du Directoire du 28 pluviôse, et 9 ventose dernier, ainsi que du contenu du message dudit du 13 ventose ordonné par la loi du 15 du même; la cérémonie a été terminée par des chants patriotiques et le cortège s'est rendu ensuite à la maison commune, les jeunes gens portant le faisceau et le livre de la Constitution marchoient devant les magistrats qui ont suivi les vieillards. L'après midi il y a eu des danses publiques accompagnées de chants patriotiques, de quoi il a été dressé le présent procès-verbal par moi soussigné. le 30 ventose an 6 de la république française.
Jean Passerieu agent mp. de Marnac. »